



*Syndicat Autonome National des  
Experts de l'Éducation Routière  
et de la Sécurité Routière*  
Syndicat affilié à l'UNSA

**Martine FOLTZER**  
Secrétaire Générale adjointe  
[martine.foltzer@unsa-saneer.org](mailto:martine.foltzer@unsa-saneer.org)  
Tél. : 07 84 29 48 92

Paris, le 29 septembre 2022

**Monsieur Yves MATHIS**  
Sous-directeur  
Sous-direction du recrutement  
et de la formation

**Objet** : Admission à l'examen professionnel d'IPCSR 1ère classe

**Référence** : Arrêté du 17 août 2022 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 1re et 2e classe

Monsieur le Sous-directeur,

En tant qu'organisation syndicale représentative des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR), nous avons été destinataires de la liste nominative des candidats admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'IPCSR de 1ère classe au titre de l'année 2023, datée du 13 septembre 2022.

Le nombre de candidats admis pour la session est de 27, alors que l'arrêté cité en référence, fixe le nombre de postes offerts à 37.

Mon organisation syndicale vous demande des précisions sur le fait que 10 postes n'ont pas été pourvus.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-directeur, mes sincères salutations.

Martine FOLTZER

*Signé*

Copies : *Mme Claire WANDEROILD, adjointe au sous-directeur, SDRF  
M. Philippe LERAÏTRE, sous-directeur des personnels, DRH  
M. Sofiane BELGUERRAS, chef de la section de gestion SR, DRH  
Bureau national*



SANEER & SR  
DDT de la Marne  
40 Boulevard Anatole France  
CS 60554  
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE  
Cedex